



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 15 DÉCEMBRE.

M. le comte de Clam-Martinitz, promu récemment au grade de lieutenant feld-maréchal autrichien, employé déjà précédemment pour des missions politiques de la nature la plus importante, est chargé d'une mission à Saint-Petersbourg, se rapportant aux affaires d'Espagne, qui ont occasionné récemment un échange très fréquent de courriers entre les trois cours d'Autriche, de Prusse, et de Russie et plusieurs cours de l'Italie, ainsi qu'au mariage de don Carlos avec la princesse de Beira, événement qui doit être suivi d'un acte bien plus important encore. On assure même qu'il a déjà été décidé que le comte de Clam-Martinitz remplacera M. le comte de Fiequelmont, l'ambassadeur actuel d'Autriche à la cour de Saint-Petersbourg, pour le cas où des circonstances prévues et probables nécessiteraient le départ de ce dernier pour l'Espagne.

FRANCE. — PARIS, LE 18 DÉCEMBRE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — OUVERTURE DE LA SESSION.

DISCOURS DU TRÔNE.

L'aspect de la chambre des députés présentait dès le matin un spectacle fort animé.

Toutes les tribunes sont de suite envahies et un triple rang de spectateurs, les derniers debout, prouvent le vif intérêt que l'on apporte toujours à cette grande et imposante solennité.

La décoration de la chambre présente les modifications ordinaires; une estrade remplace la tribune et la place du président; un fauteuil et quatre places sont destinées au roi et aux princes.

Au dehors, la garde nationale et les troupes de ligne occupent les places qui leur sont assignées aux abords de la chambre, sur le pont de la Concorde et le quai des Tuileries jusqu'au Carrousel.

La circulation est interrompue sur le Pont-Royal. A une heure moins un quart le canon des Invalides annonce le départ du roi des Tuileries.

A midi les députés et les pairs de France avaient commencé à prendre place sur les bancs de la chambre.

La tribune diplomatique est complètement garnie. M. d'Appony, lord Grandville, MM. de Pahlen et de Werther et M. Colletti, ministre de Grèce attirent longtemps les regards.

Un huissier annonce la reine, l'assemblée se lève spontanément et salue d'acclamations unanimes l'arrivée de S. M. qui

entre accompagnée de Mme la duchesse d'Orléans, de la princesse Clémentine et de Mme Adélaïde.

Un quart d'heure après les grandes députations entrent dans la chambre. M. Pasquier est à la tête de la chambre des pairs, M. de Nogaret à la tête de la chambre des députés.

M. le chancelier a revêtu la sinistre.

Le roi monte les gradins, accompagné du prince royal, de M. le duc de Nemours et de M. le duc d'Anjou.

L'apparition de S. M. fait éclater parmi les spectateurs de chaleureuses acclamations.

Le roi porte l'uniforme de la garde nationale. Le prince royal et le duc de Nemours portent celui de lieutenant-général. Le duc d'Anjou est en lieutenant d'infanterie légère.

M. le duc de Nemours a le bras gauche en écharpe.

Les ministres prennent place au bas de l'estrade, ainsi que plusieurs maréchaux de France en grand uniforme.

Après avoir salué l'assemblée, Louis Philippe se couvre, s'assied, et lit d'une voix fermée le discours de la couronne.

Messieurs les pairs, messieurs les députés,

La France est libre et tranquille. La prospérité s'accroît rapidement; ses institutions se consolident; elle se confie de plus en plus dans leur stabilité.

L'empire des lois rétabli m'a permis de suivre l'impulsion de mon cœur. Un grand acte, dont le souvenir ne restera toujours cher, l'amitié, a témoigné de la force de mon gouvernement. Il a porté le calme dans les esprits, affaibli l'influence des mauvaises passions, isolé chaque jour davantage les projets de désordre.

J'ai voulu que les collèges électoraux fussent réunis. Ma confiance dans le pays n'a pas été trompée. Je retrouverai en vous ce loyal concours que m'ont prêté les chambres pendant sept années, pour assurer à la France les bienfaits de l'ordre et de la paix.

Je n'ai qu'à me féliciter de mes rapports avec toutes les puissances étrangères, et jamais la paix générale ne m'a paru mieux assurée.

Depuis la guerre civile désolée encore la Péninsule. La reine régente soutient avec courage et persévérance les droits de son auguste fille la reine Isabelle II. Je continue à exécuter fidèlement les clauses du traité de la quadruple alliance, et j'espère le succès d'une cause qui a toutes nos sympathies.

Le mariage de l'aîné de mes fils a comblé mes vœux. Au souvenir de cet événement, source de tant de bonheur pour ma famille, se rattacheront toujours ceux des témoignages d'affection dont la France, les chambres, les habitants de la capitale entourèrent la jeune princesse qui venait se confondre parmi mes enfants.

Ma seconde fille, la princesse Marie a depuis contracté une alliance qui va ajouter encore à nos relations de bonne amitié avec les états voisins.

En Afrique notre attente a été remplie. Le drapeau français flotte sur les murs de Constantine. Si la victoire a plus fait quelquefois pour la puissance de la France, jamais elle n'a élevé plus haut la gloire et l'honneur de ses armes. Mon fils le duc de Nemours, a pris sa part qui lui revenait dans le péril. Son jeune frère a voulu le rejoindre et s'associer à cette communauté de travaux et de dangers, qui identifie depuis longtemps mes fils avec l'armée. Leur sang appartient à la France comme celui de tous leurs enfants. (Bravos prolongés, cri de vive le roi!)

de nécropoles à la race des Pharaons, le torse droit, les genoux joints et collés, les mains placées à plat sur les cuisses ou levées en croix. Cette pose est précisément la situation élémentaire dans l'œuvre de Mesmer.

En sortant des épreuves du gnome de Memphis, notre innocent empirique invoquait avec Schelling les empoisonneuses romaines qui connaissent l'art de provoquer le sommeil par une imposition des mains; il était d'ailleurs tourmenté au souvenir des paroles que Plante prête à Mercure, dans son Amphitryon : *quid si ego illum tractum tangam, ut dormiat*, parole que notre grand Molière s'est bien gardé de traduire, ne pensant guère au fluide nerveux. Et quand Mesmer relisait Plin, à ce passage où le naturaliste raconte que certains loups d'Italie paralysaient l'usage de la voix dans l'homme, par leur seule approche, avant même de s'être montrés, le médecin allemand frissonnait d'épouvante comme si les loups de la Forêt Noire refusaient par le Wurtemberg, jusque sur les franges nébuleuses du lac de Constance.

Des Romains Mesmer remontait aux Grecs; il s'arrêtait avec Pythagore au bord du fleuve Nessus, que le philosophe aimait beaucoup comme promenade, et lui entendait réciter les Vers Dorés où il a chanté la sagesse. Le fleuve, chargé d'ouïr la poésie rationnelle de Pythagore et surtout de voir cet homme divin, répondait devant Mesmer: *Salut, Pythagore!* Cette singulière réponse, que le fleuve adressait devant tous les voyageurs qui prenaient Pythagore pour guide, était un premier avertissement sur les propriétés magiques de l'eau. Mesmer en fit plus tard, à Meudon, une épreuve incroyable, et que Thourot n'en a pas moins consignée dans son livre. Il était près du grand bassin; il proposa à deux personnes qui l'accompagnaient de passer de l'autre côté du bassin, tandis qu'il resterait à sa place. Il leur fit plonger une canne dans l'eau et y plongea la sienne. A cette distance, les deux personnes éprouvèrent, dit-il, la secousse du rapport que l'eau mettait entre les cannes; l'une ressentit une attaque d'asthme, l'autre une douleur au foie.

En quittant les rives de Nessus, l'étudiant se dirigeait vers Claros, et surprenait le prétre colophonien se disposant à rendre l'oracle en buvant une coupe d'eau des sources de la grotte; ou bien, il vérifiait dans Pindare que la Pythie mâchait du laurier avant de monter sur le trépied de Delphes, comme les nègresses mâchent du tabac avant de faire leurs prières à la lune; ou encore, il croyait à ces parfums secrets, perdus comme des anges et des races, et dont les anciens usaient en fumigations pour se procurer des songes révélateurs de l'avenir. Quand il s'enfonçait dans les temps héroïques, le nom seul d'Orphée, composé de deux mots phéniciens, *aur, lumière*, et *rophæ, guérison*, et le génie tulaire de ce législateur Thésaïphe, qui savait les hommes par la musique, lui donnaient des vertiges d'ambition médicale.

Souvent l'étudiant badois se perdait au milieu des forêts des Druides et ne regardait pas sans étonnement les prophétesses de la Germanie trouver leur extase dans le voisinage des sources, des torrens et des cascades. Cet emploi répété de l'eau pour les merveilles de l'épilepsie plongeait le médecin dans les ardeurs d'une curiosité insatiable. Quand ce n'était pas l'eau, le feu, c'était le son, la musique des Corymbantes de Crète et des Barvas de l'Hindoustan. Alors il se plaçait en face de la statue de Memnon, vis à vis d'un monument si extraordinaire, dont la fabuleuse immortalité tient à une espègle de l'acoustique.

En adressant au ciel des actions de grâces pour la protection qu'il a accordée à nos armes, j'ai à déplorer avec vous la perte de tant de braves, morts au champ d'honneur. La patrie entoure leurs cercueils de ses regrets, de sa reconnaissance. Elle a ratifié d'avance tout ce que j'ai ordonné pour satisfaire à la douleur publique et acquitter la France envers ses héroïques soutiens. Un projet de loi vous sera présenté pour donner à la veuve et aux enfants du brave général Damrémont un témoignage de la gratitude nationale. J'ai élevé à la première dignité de l'armée le vieux guerrier qui l'a remplacé, et qui n'a rien vu, disait-il, dans sa longue carrière, que nos jeunes soldats viennent d'égalier.

Dans l'est de l'Algérie comme dans l'ouest, j'ai voulu la paix, mais l'opiniâtreté du bey, qui commandait à Constantine, nous a obligés à prouver une fois de plus aux indigènes de nos possessions d'Afrique qu'ils devaient renoncer à nous résister. Dans l'ouest, une convention a été conclue dont les conditions s'exécutent fidèlement et ont eu d'heureux résultats. Il vous sera présenté un tableau complet de notre situation en Afrique, et j'aurai à vous demander les moyens de pourvoir aux besoins de nos établissements.

Partout nos escadres donnent à nos relations commerciales l'appui et la protection qu'elles ont droit d'en attendre. Des envoyés sont partis de nos ports pour aller applanir les difficultés qui s'opposent depuis si longtemps à l'exécution des engagements pris par Haïti envers la France, en même temps quelques forces navales se dirigent vers les côtes du Mexique, pour assurer aux Français qui font le commerce dans l'intérieur de ces contrées, la justice et la sécurité qui leur sont dues.

J'ai conclu avec la Bolivie un traité de commerce, et j'espère que nous établirons successivement avec tous les états de l'Amérique du Sud des rapports dont notre commerce ressentira les heureux effets.

La situation de nos finances est toujours prospère, et le revenu public s'est encore accru depuis la dernière session. Les projets de lois annoncés par l'article 63 de la charte, vous seront de nouveau présentés.

Depuis longtemps, notre système pénitentiaire appelle toute l'attention de mon gouvernement. Vous aurez à examiner un projet de loi pour l'améliorer.

Un autre projet de loi aura pour but la réforme de notre législation sur les Sociétés commerciales.

Déjà des fonds considérables ont été votés pour des travaux publics. Il nous reste à perfectionner nos grandes lignes de communication et à en créer de nouvelles pour faciliter l'exploitation des produits toujours croissants de notre agriculture et de notre industrie. Il vous sera présenté des vœux d'ensemble sur ce vaste sujet et les projets détaillés de plusieurs entreprises importantes.

Jamais je ne me suis trouvé entouré des chambres dans des circonstances plus favorables. Sachons, messieurs, conserver, par notre union et notre sagesse, ce que nous avons acquis par notre courage et notre patriotisme.

Tâchons d'effacer les pénibles souvenirs de toutes nos dissensions, et qu'il ne nous reste d'autre trace des agitations dont nous avons tant souffert, que le besoin plus senti d'en prévenir le retour.

Persistons, Messieurs, dans ces vœux réguliers et paisibles auxquelles nous devons l'accroissement de richesses et de prospérité dont la France jouit aujourd'hui. C'est le vœu le plus cher de mon cœur. Ma vie est consacrée au maintien de toutes les garanties de notre repos et de nos libertés, et c'est pour accomplir cette grande tâche que je réclame votre concours.

Au paragraphe relatif à la conquête de Constantine et au duc de Nemours, la voix de S. M. s'est altérée sensiblement et les vives acclamations qui ont accueilli ses paroles ont semblé augmenter encore son émotion.

Mesmer était excusable de rapporter la vocalité de Memnon à des prodiges de l'air atmosphérique transformé en agent inconnu, en fluide supérieur. Plus tard, il est vrai, M. de Humboldt constata qu'en passant la nuit près des roches de granit de l'Orénoque, on entendait distinctement aux premiers rayons du soleil, un bruit souterrain analogue aux vibrations d'un instrument à cordes. MM. Jollois et Deralliers, ingénieurs particuliers du général Bonaparte pendant l'expédition d'Egypte ont entendu le même bruit près d'un monument de granit situé dans le palais de Karnac, à Thèbes, et tout récemment M. Gray, de l'université d'Oxford a saisi sur les bords de la mer Rouge, dans les environs de Nakero, le battement d'une cloche souterraine : fantaisies de la nature qui s'expliquent, selon M. de Humboldt, par la différence de température de l'air extérieur et de l'air renfermé dans les crevasses du granit. Mais l'empirisme de Mersburg ignorait ces recherches de la science moderne, et son imagination brûlante appliquait aux caprices d'un élément un pouvoir divin sur le sens de l'homme.

C'est ici qu'il se passionna pour un instrument de musique dont la limpidité pénétrante et chatouilleuse devait un jour produire des effets irrésistibles sur le système nerveux de ses malades, et dans lequel Mesmer acquit bientôt une étonnante supériorité. L'harmonica précédait à ses doigts la baguette magnétique. D'ailleurs tous les phénomènes inexplicables de l'eau, du son et de la lumière, relatés dans les annales du monde, et dont les sciences physiques ne nous rendent compte aujourd'hui même que par l'intermédiaire d'un fluide, ces phénomènes que Cornelius Agrippa rapporte si habilement dans sa *Philosophie occulte*, Mesmer les groupait dans son esprit autour d'un principe unique, l'âme de l'univers.

Si vous réfléchissez l'esprit du monde, agent du magnétisme, comme on réfléchit la lumière, par une glace, il sera possible de diriger sa puissance comme vous vous rendez maîtres des rayons du soleil. C'est ainsi que le basiliqne se tue lui-même, que les femmes imprégnées de poison, en se regardant trop souvent dans une glace, le renvoient à leur propre corps et le réfléchissent sur leurs yeux et sur leur visage. En lisant ces pages étranges, il sentit ses cheveux se dresser d'horreur à la pensée du fameux miroir d'Agrippa.

Mesmer n'était pas moins confondu de la sensibilité de certaines plantes, qui, sans appareil visuel et sans système nerveux apparent, tantôt s'élevaient à l'aube du jour pour se fermer au crépuscule de la nuit, tantôt se fermaient au contraire le matin pour se rouvrir le soir. Ces végétaux, nommés plus particulièrement magnétiques, et qui semblaient suivre la lune et le soleil dans leurs cours; les effets de l'ambre jaune, les attractions électiques, le phosphore ou la pierre lumineuse, l'action du mercure sur les métaux, l'art des antres ou des greffes pour les arbres, l'impression que paraît produire le crapaud sur la bêtelette; l'influence des émotions d'une mère sur l'enfant qu'elle porte; le talent diabolique de faire revivre des cendres (palingénésie) les substances qui les avaient fournies; la baguette devinatoire, les horloges magnétiques, tous ces incroyables tours de force se mêlaient, se formulaient dans le cerveau de Mesmer. Il n'oubliait pas assurément la remarque si précieuse de Plin, d'après Pythagore, sur la connexité établie entre quelques végétaux et la maladie dont un homme a souffert à l'époque de leur floraison; de telle sorte que

Le discours achevé, les mêmes acclamations se renouvel-
lent avec une nouvelle force.
M. le garde-des-sceaux invite MM. les pairs dernièrement
nommés, à prêter serment.
M. le ministre de l'intérieur invite ensuite les députés à
remplir la même formalité.
Le départ du roi est le signal de nouvelles acclamations.
Le cortège était de retour aux Tuileries à 2 heures.
On peut évaluer à 380 environ le nombre des députés pré-
sents, celui des pairs de France à 140.

La Gazette des Tribunaux du 13 rapporte que le doc-
teur Girardeau de St. Gervais ayant porté plainte contre
M. Laffecteur, à raison d'un article que ce dernier a fait
insérer dans plusieurs journaux, l'affaire est venue à la 6^e
chambre de police correctionnelle mardi 12 décembre. Après
avoir entendu M^e Delangle pour le demandeur et M^e Pail-
lard de Villeneuve pour le défendeur, le tribunal après déli-
bération a déclaré constant le délit de diffamation et a
condamné M. Laffecteur à l'amende et aux dépens pour tous
dommages-intérêts.

— Avant hier, l'hôtel de la légation de Belgique était
illuminé à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du
roi Léopold.

— Nous lisons dans un journal du soir :
« On a usé vis-à-vis de Hubert des mêmes mesures de pré-
cautions qu'on avait employées lors des précédents attentats ;
il a été mis au secret sous la surveillance de deux gardiens
qui ne le quittent pas, et auxquels toute communication
avec l'extérieur est formellement interdite. Hubert a montré
jusqu'ici, nous assure-t-on, une assez grande impassibilité. »

— On écrit de Toulon, 14 décembre 1837 :
Une dépêche télégraphique d'hier a ordonné le départ du
brick le *Lubin*, mais la mission de ce bâtiment reste inconnu.
Son commandant ne pourra décoller, qu'à une certaine
distance du port, les instructions du ministre qui lui feront
connaître sa destination. Il paraît que la mission de ce bâti-
ment est très secrète.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 18.

Tout le monde n'était occupé, à la bourse, que du discours de
la couronne, que l'on attendait avec la plus grande impatience. Ce-
pendant, le texte n'en a été connu que fort tard, et il n'a guère
commencé à transpirer que vers 3 heures 1/4. Jusqu'à ce moment le
3 p. c. était offert et en baisse; mais lorsqu'on a su que le roi
annonçait seulement que les finances de l'Etat étaient dans la situation
la plus prospère, il y a eu un mouvement de réaction en hausse.

L'emprunt d'Haiti a été fait à 270; la hausse qui a eu lieu depuis
deux jours sur cette valeur est attribuée aux achats des personnes qui
connaissaient d'avance le paragraphe du discours de la couronne rela-
tif à la créance sur la république haïtienne.

Les actions de la Banque de Belgique étaient très demandées, mais
c'était le seul fonds étranger qui donnât lieu à quelques affaires. Il a
monté de 10 fr. et il a fait 1545.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 19 DÉCEMBRE.

La Reine a envoyé pour l'exposition des pauvres, un fau-
teuil en bois de palissandre, travaillé en tapisserie, qui est
d'une grande élégance; un portefeuille en maroquin brun
avec broderies représentant un médaillon. Plusieurs autres
objets magnans sont arrivés également.

L'exposition qui devait s'ouvrir le 24, est remise au 31 de
ce mois définitivement.

La maladie ne guérit jamais assez pour qu'on fut à l'abri d'un ressentiment
du mal toutes les fois que ces plantes fleurissent de nouveau; et, malgré
l'explication moderne, mais incomplète de ce prodige de botanique
par la concordance des saisons et des infirmités, le solitaire de Mers-
burg ne se défendait pas assez de croire à de plus mystérieux
rapports.

Mais quel n'était pas son espoir caché lorsqu'il rencontrait dans San-
tanelli et dans Van Helmont cette anecdote extravagante, bien digne de
Nicolas Flamel.

« Un homme de Bruxelles qui s'était fait faire un nez artificiel
par l'opération de Taliacot, s'en retourna, ainsi réparé par ses traits, au
lieu de son séjour ordinaire, où il continua de vivre bien portant,
l'opération ayant parfaitement réussi. Mais tout à coup, dit-on, la partie
fractice qu'il s'était procurée devint froide, pâle, livide, se pourrit
et tomba. On ne savait à quelle cause tenait ce changement imprévu,
lorsqu'on apprit que le jour même de la chute du nez fractice à Bruxelles,
un crocheteur de Boulogne, qui pour de l'argent avait fourni une
portion de peau prise à son bras, était mort dans cette ville, où l'opéra-
tion avait eu lieu. »

Les alchimistes s'étaient comparés de ce fait bizarre; c'est alors qu'ils
préparèrent le *sel du sang*, dont ils prétendaient sérieusement que la
couleur changeait et se terminait à la mort de la personne qui en avait
tiré la matière de ses veines. Au sel du sang on ajouta la *lampe de vie*,
dont la lumière, disait-on s'affaiblissait ou s'éteignait absolument dans le
cas de mort ou de maladie.

Ainsi s'ouvrait à Mesmer une route que l'Anglais Digby seul, du tems
de Louis XIII, avait parcourue; il s'y lança hardiment. Les émanations
dit Maxwell dans ses aphorismes de médecine magnétique, s'étendant
fort loin, et c'est par leur effet que nous sommes souvent pris de mala-
dies dont les causes restent ignorées. Les philosophes du seizième siècle
seraient partis des émanations pour faire converser en tête à tête les
personnes les plus éloignées, au moyen d'un alphabet magnétique em-
preint sur le bras. Bostius de Boodt nous en a transmis le procédé. Il
consistait à enlever de l'un des bras de chacune de ces personnes un
petit lambeau de l'une au bras de l'autre, et réciproquement. Sur ces
lambeaux, qui faisaient bientôt corps avec l'individu, on gravait en
roule les lettres de l'alphabet; et quand une de ces personnes, ainsi pré-
parées, touchait avec un stylet les différentes lettres, l'autre en était
instruite par un sentiment de douleur et de piqure à l'endroit où se
trouvait la lettre désignée. A cette époque on prétendait qu'il s'exha-
lait des corps et des parties qui en étaient séparées, une certaine
quantité d'esprit ou plutôt une portion même de l'agent vital dont les
unes et les autres étaient pourvues, et qui les liait ensemble par une
correspondance mutuelle. « C'est une irradiation, disait encore Maxwell,
qui forme cette chaîne réciproque, même aux plus grandes distan-
ces. » On expliquait par ce principe les phrases de l'amour et les pres-
sentiments qui surviennent entre personnes liées par les nœuds du sang.
Telle était la théorie occulte des philosophes du seizième siècle, ou des
anciens; ce fut le nom qu'on leur donna en médecine.

Etant dans sa jeunesse d'une santé délicate, un prêtre avait lu pour son
compte des ouvrages de médecine; mais ne retirant aucun fruit de cette

— En vertu d'un arrêté émané de S. Exc. le régent de
l'empire du Brésil, et portant la date du 11 octobre 1837,
M. le commandant Marquis de Lisboa a été autorisé à conti-
nuer de résider à Bruxelles, comme chargé d'affaires du gou-
vernement de S. M. impériale.

Cette résolution, notifiée au gouvernement du Roi, a mis
fin aux fonctions de chargé d'affaires *ad interim*, remplies
par M. C. de Lima.

— Voici dans quel état se trouve la blessure du sieur Bar-
thels d'après le rapport du juge d'instruction :

« Il a reçu une balle dans la cuisse, l'os n'a pas été atteint
et la balle et quelques morceaux de drap qui sont entrés assez
avant dans la chair ne sont pas encore extraits. On conçoit
que dans cet état de choses la blessure ne présente rien de
réellement grave. L'instruction est poursuivie activement et
le sieur Michaëls est toujours détenu; la chambre du conseil
telle qu'elle est composée et qui doit connaître le rapport du
juge d'instruction, n'a pas encore eu à se prononcer sur la
question du duel, et il est encore douteux si Michaëls sera
poursuivi ultérieurement après la décision de la chambre du
conseil susdite. »

— On assure que le roi, ayant manifesté le désir de contri-
buer pour une part comme actionnaire dans la Société de
Bruxelles pour la fabrication des machines et mécaniques,
après une conférence particulière avec un de MM. les fonda-
teurs de cette société, celui-ci a cédé un certain nombre de
ses propres actions à S. M.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentants s'est réunie aujourd'hui à
midi et demi. M. Seron a été autorisé par les sections à don-
ner lecture de la proposition qu'il a déposée hier sur le bu-
reau. Cette proposition a pour but de priver de l'exemption
du service militaire, les jeunes gens qui se seraient mariés
avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle leur classe appar-
tient, quand ce mariage aura été contracté avec une femme
de plus de 50 ans. Ce projet développé par son auteur a été
immédiatement pris en considération et renvoyé à une com-
mission spéciale, qui sera nommée par le bureau.

M. Desmaizères a déposé le rapport de la section centrale
sur le projet de loi relatif au contingent de l'armée. L'im-
pression en a été ordonnée et la discussion en sera ultérieu-
rement fixée. M. Demonceau a déposé le rapport de
la section centrale sur le projet de loi relatif au débit
des boissons distillées; l'impression en a été également or-
donnée.

M. de Muelenaere avait demandé la parole pour faire une
motion tendante à ce que celles des sections qui n'ont pas
encore examiné le projet relatif à la construction d'un canal
de Zelzate à la mer, fussent invitées à s'en occuper le plus
promptement possible.

M. Gendebien a fait observer que les sections qui on avait
1837 ont examiné ce projet n'existent plus aujourd'hui, et
qu'il faudrait renvoyer de nouveau le projet aux sections;
qu'd ailleurs l'objet le plus important maintenant, était le
vote des budgets. M. de Muelenaere a retiré alors sa motion
sauf à la représenter ultérieurement après le vote des budgets.

La chambre a repris ensuite la discussion générale sur la
question des sucres. MM. Rogier, David, Hye-Hoys et de
Foere ont parlé en faveur du maintien du système actuel.

M. Mercier s'est prononcé en faveur du projet; MM. de
Smet et de Jagher sont entrés dans des considérations gé-
nérales et attendent la discussion des articles pour se pro-
noncer.

Demain on entendra le rapporteur M. Desmaizères, et
on passera immédiatement après à la discussion des articles.

lecture, ni même des médecins qu'il avait consulté, il soupçonna que sa
maladie avait une cause occulte et provenait de la puissance du diable.
Sa conjecture fut vérifiée, dit-il, par le succès qu'il obtint en chassant
le diable de son corps au nom de Jésus-Christ.

Un pareil essai l'entraîna à connaître tous les auteurs qui ont écrit
sur l'exorcisme. Il se confirma gravement par la lecture de leurs ou-
vrages dans l'opinion que plusieurs maladies sont produites par le démon.
Il fit d'abord des cures sur ses paroissiens, et sa réputation s'acc-
rut tellement en Suisse et dans le Tyrol, que, chacune des deux dernières
années, plus de quatre à cinq cents malades accoururent à son presby-
tère. Il quitta sa paroisse, et après avoir parcouru différents cantons,
il vint à Ratisbonne. Il distingua les maladies en deux classes, les
naturelles et les démoniaques; ces dernières selon lui, étaient beau-
coup plus nombreuses, et il prétendait les guérir toutes. C'était au nom
de Jésus-Christ qu'il opérât ses cures et par la foi des malades en son
saint nom.

Si la foi manquait, la guérison manquait aussi. Il envoyait tous les
malades guéris ou exorcisés à une pharmacie qui leur vendait à prix fixe
du baume, de l'huile, des médicaments spiritueux, des eaux, des pou-
dres et des bagues sur lesquelles on lisait le nom de Jésus-Christ. Le
malade frottait le genou devant Gassner, qui plaçait l'exorcisme de
son étoile sur les parties affectées. Nous demandons grâce au lecteur pour
la raison humaine; mais c'est de l'histoire.

Cet empirisme avait été précédé, il y a cent cinquante ans, par un
jardiner, Levret, qui passait pour avoir guéri par attouchement même
les princes, et le docteur Streper, imita son imposture spirituelle avec
profit. Mais le plus fou comme le plus surprenant fut un gentilhomme
irlandais, Greatrakes.

Valentin Greatrakes voulait guérir toutes les maladies en touchant. On
raconte qu'il sentait un jour comé une espèce de révolution organique
et qu'il entendit une voix secrète lui crier : *Je te donne la faculté de
guérir*. Importuné par ce bruit dont on ne pouvait le distraire, il réso-
lut d'éprouver ce qu'il en devait croire. Il guérit successivement des
écrouelles, des fièvres et des épidémies tous ceux qui ajoutèrent foi à
ce caractère divin du bruit dont nous parlons.

Greatrakes était d'un extérieur simple, ses traits même n'offraient au-
cun appareil; mais il rapportait tout à Dieu et faisait un usage particu-
lier et très étendu du toucher. Le mal fuyait en quelque sorte devant
sa main, et il pouvait, disait-on, le déplacer en le portant vers les
parties les moins utiles à la vie. C'était du magnétisme.

Gassner, au contraire, était une pompe religieuse susceptible de
frapper l'imagination des malades. Il avait un crucifix à sa droite et
prenait soin de tourner la gauche de son corps vers une fenêtre; son vi-
sage regardait les assistants, car il opérait en public. Il portait à son cou
une étole, *stolla rubella*, de couleur rouge, nuance de la cabale, et une
croix suspendue par une chaîne d'argent. Elle contenait, suivant lui,
un fragment de la croix de Jésus-Christ. Une ceinture noire entourait
ses reins; il gardait ce costume dans sa chambre, même quand le pu-
blic n'y était pas.

Le magnétisme de la volonté, au point de vue chrétien, venait au
surplus, presque sous les yeux du solitaire de Mersburg, d'obtenir un

Nous avons cherché il y a quelque mois, à appeler l'attention
publique sur les avantages que l'on avait faits à l'université
de Louvain, et nous avons dit à cette occasion qu'elle jouis-
sait d'une fort belle bibliothèque et de plusieurs collections
scientifiques, dont on aurait fort bien pu enrichir les établis-
sements nationaux. Dans l'une des dernières séances de la
chambre des représentants, cet objet est venu à l'ordre du
jour, à propos de l'allocation accordée pour la bibliothèque
nationale. M. Verhaegen, député de Bruxelles, a fait remar-
quer qu'il était possible de créer un magnifique établissement
sans qu'il en coûtât un sol au pays, en réunissant la biblio-
thèque de Louvain à celle que le gouvernement a achetée aux
héritiers du feu M. Vanhulthem. L'honorable membre a
prouvé par des arguments restés sans réponse de la part de
ses adversaires, que la bibliothèque de Louvain et les collec-
tions scientifiques dont jouit maintenant l'université catholique,
étaient la propriété de l'Etat, et qu'il était de son devoir de se
faire réintégrer dans la possession de son bien.

L'honorable M. Dumortier, que ses opinions rangent parmi
les partisans de l'université catholique, a soutenu qu'il était
injuste de priver la ville de Louvain d'un avantage qu'elle
possède depuis longtemps, et il a ajouté que si l'on retirait
à une ville qui avait si bien mérité de la révolution, un
objet qu'elle s'était accoutumée à considérer comme lui ap-
partenant, il faudrait, en vertu du même principe, retirer à la
ville de Bruxelles et sa bibliothèque et son musée. Les députés
de la capitale n'ont point contesté la justice de l'extension
donnée à la proposition de M. Verhaegen par M. Dumortier
lui-même, et la chambre a clos la discussion en décidant
qu'on nommerait une commission, chargée d'examiner les
droits de l'Etat sur les diverses collections d'objets d'arts ou
de science qui se trouvent maintenant disséminés dans les
différentes villes du royaume.

Cette résolution promet de laisser longtemps encore la
question indécise; car elle se trouve singulièrement com-
pliquée, et l'on conçoit que la proposition de M. Verhaegen,
va rencontrer des adversaires nouveaux parmi les députés
des villes où se trouvent des collections dont la propriété pour-
rait être revendiquée par l'Etat. Qui sait si la ville d'Anvers
ne va pas croire l'existence de son musée compromise? Ce
serait là une erreur sans aucun doute; il ne peut être ques-
tion d'enlever à la cité de Rubens et de Van Dyck, les chefs-
d'œuvre qu'elle renferme; ils font aujourd'hui partie inté-
grante de la ville elle-même. Ils sont bien plus inspirateurs à
Anvers, dans l'atmosphère que respire le grand Rubens, qu'ils
ne le seraient partout ailleurs. Cependant il séduira des
difficultés sérieuses sur l'exécution de la mesure adoptée par
la chambre, et c'est ce qui pourrait retarder de mieux les
partisans de l'université catholique. Aussi M. Dumortier a-t-il
eu grand tort d'attaquer M. le ministre de l'intérieur, auteur
de la proposition.

Toutefois, les questions soulevées par M. Verhaegen ont
produit ce résultat avantageux qu'elles ont mis en lumière
un des principaux avantages qu'on a accordés à l'université
de Louvain, la jouissance de la plus vaste bibliothèque du
pays, et celle des riches collections scientifiques achetées à
grand frais sous l'ancien gouvernement. Après cela, on sentira
encore toute l'injustice qu'il y aurait à accorder un
subside à l'université catholique; comme on avait osé le de-
mander.

Les faveurs prodiguées à l'université de Louvain, ne se bornent
point à la jouissance de la bibliothèque; elle en a d'au-
tres plus précieuses encore; ainsi, par exemple, c'est l'éta-
blissement d'instruction qui compte le plus de boursiers, et
en voici la raison: le plus grand nombre de bourses ont été
fondées par des Louvainistes, et les héritiers de ceux-ci habi-

déclatant succès de charlatanisme en Allemagne, Gassner, connu sous le
nom du chanoine de Ratisbonne, prétendit guérir les malades par
l'exorcisme.

N'oublions pas de dire, pour excuser quelque peu la révérende Alle-
magne, que des gens se disant démoniaques se montraient jusque dans
les hôpitaux de Vienne. Comment se plaindre de ces faiblesses des con-
temporains du sceptique Joseph II, lorsque maintenant même, à
l'heure où nous écrivons, il existe encore à Mayence un recueil périodique
qui consacre exclusivement à la magie, et rédigé par des personnes
qui, tout en affectant un ton railleur dans les salons, traversaient
difficilement un cimetière pendant la nuit! Avouons, pour notre honte,
qu'à l'époque des singulières évocations qui se faisaient à Montrouge,
c'est-à-dire il y a huit ans, on rencontrait dans le monde des hommes
de science, d'esprit et de piété dont le visage changeait de couleur aux
plaisanteries du public.

Mais, pour en revenir à Mesmer, ce qui égarait complètement sa
raison, c'était peut-être la fortune inouïe du baron de Vésigny, dont je
vais vous raconter l'histoire, sans la garantir plus que tout le reste.
Lorsque le comte de Latour-Landré était à Londres en qualité d'ambas-
sadeur de la cour de France, sous le règne de Louis XIII, un jeune
cordonnier vint lui prendre mesure de souliers, et fut saisi d'une
d'une agitation soudaine accompagnée d'une violente hémorrhagie. On
traita ce fait d'accident, mais l'enfant étant revenu avec les souliers
quelques jours après, la même scène se renouvela. La doctrine des sym-
pathies était alors dans toute sa vogue, et le chevalier Digby, son au-
teur, tellement à la mode à St James comme au Louvre, qu'on ne fut
pas surpris du régime auquel il avait soumis sa femme, Venetta Ana-
stasia, la plus belle personne du siècle. Pour prolonger la vie de cette
incomparable dame, il lui faisait manger, dit-on, aux applaudis-
sements de Paris et de Londres, des chapons nourris avec des vipères,
qu'elle avalait sans difficulté et même avec reconnaissance.

Or, le comte de Latour-Landré, administrateur de Digby, réva beaucoup
à son petit cordonnier et ordonna des recherches actives sur l'histoire
de cet enfant. Il apprit bientôt que, né en France, son cordonnier
avait été conduit, dans un âge fort tendre, en Bohême, d'où il avait
plus tard passé en Angleterre. Le comte avait eu une sœur morte en
donnant le jour à un enfant qui avait disparu sans laisser de trace.
Frappe de l'impression que le cordonnier éprouvait à son approche, il
prit de nouvelles informations et acquit la preuve que ce jeune artisan
était son neveu; le cordonnier, rétabli dans les titres et dans les pri-
vilèges du baron de Vésigny, mari de la sœur du comte de Latour-Landré,
devint pour le chevalier Digby un argument vivant en faveur de la doc-
trine des sympathies.

Tels sont les antécédents les plus célèbres, dans les derniers siècles,
du fléau auquel le médecin badovis voulait emprunter les moyens de
renommée et de richesse! Nous avons seulement indiqué les origines
principales; nous négligerons dans les agents secondaires. Cette partie
n'est pas la moins curieuse entre tous les travaux et tous les efforts de
Mesmer. (La suite à un prochain numéro.)

tant encore Louvain ou les environs, n'accordent les bourses dont ils peuvent disposer qu'à la condition d'étudier à Louvain. — C'est là, dit-on, l'une des raisons qui ont engagé les fondateurs de l'université catholique à donner la préférence à cette dernière ville.

C'est encore une affaire qui doit s'éclaircir. Déjà l'on a demandé, si notre mémoire est fidèle, un état récapitulatif des bourses dans les diverses universités du pays, et, si nous sommes bien informés, le résultat fournira une nouvelle preuve de l'inconvénance des prétentions affichées, il y a quelques jours, par les partisans de l'établissement de Louvain.

Il y a eu avant-hier une réunion en assemblée générale des membres de la société d'encouragement des Beaux-Arts. Elle avait pour objet de discuter la proposition de modifier l'article du règlement qui accorde l'entrée libre du salon à tous les souscripteurs.

Il a été décidé à l'unanimité :

1° Que l'entrée libre ne serait dorénavant accordée qu'aux sociétés ;

2° Que les actionnaires paieraient le prix d'entrée commun à tous ;

3° Que ce prix serait fixé à 50 centimes pour tout le temps de l'exposition, sans distinction comme cela existait les autres années, pour les premiers jours de l'exposition.

On sait qu'aux termes du règlement, il suffit d'être porteur d'une seule action pour être actionnaire et qu'il faut être propriétaire de deux actions au moins pour être sociétaire et avoir la qualité d'électeur.

La lithographie du tableau dit des Botteresses de Vieillevoye, qui va d'un jour à l'autre être distribuée aux souscripteurs de 1836, est parfaitement réussie.

En remettant cette lithographie on fera percevoir la souscription pour 1837.

Après l'exposition de 1836, on cherchera à mettre à exécution le projet de s'entendre avec les villes principales où il y a des expositions afin qu'il n'y en ait plus qu'une chaque année successivement à Bruxelles, Anvers, Gand et Liège.

Un fonds serait voté annuellement par chacune de ces villes au profit de celle où l'exposition aura lieu.

Nous avons cité hier les noms de plusieurs personnes qui avaient fait preuve d'un grand dévouement lors de l'incendie de la Boverie. On nous signale encore comme ayant rendu de très grands services, MM. Pourbaix, dentiste, Marie et Berens, capitaines majors de place, Mertens, lieutenant de gendarmerie, Lahure, lieutenant au 18^e de réserve, Bertau, lieutenant adjudant major au 1^{er} de ligne, le major Leboutte, de Quarktery, lieutenant colonel, le major Lasserre, Pijot, caissier au bureau des hypothèques ; Dabois, usinier ; Sias, éditeur du Courrier de la Meuse ; Ophoven, avocat ; Lynen, garde de ville.

Les sieurs Gilles Laporte, ouvrier ardoisier, et Hubert Bonnevillie, serrurier, ont montré beaucoup de sang-froid. Ce sont eux qui ont monté sur le toit du bâtiment qui a été préservé.

En fait d'estime on trouve souvent à l'étranger ce qu'on n'obtient pas toujours dans son propre pays. Témoin le charmant article qui suit, de M. Charles Nodier, que nous extrayons du Bulletin du Bibliophile et dans lequel le mérite de la bibliothèque van Hulthem est dignement apprécié :

« Tous les amateurs de l'Europe avaient les yeux fixés sur la fameuse bibliothèque de M. Van Hulthem, de Gand, trésor littéraire, composé avec un goût et une patience au-dessus de tout les éloges, et décrit en cinq volumes in-8^o, avec toute l'exacritude qu'on peut attendre d'un savant distingué, par le bibliothécaire de la même ville, M. A. Voisin, jeune, modeste et profond érudit, qui soutient dignement la haute renommée des vieux bibliographes belges. »

« Il est à regretter, pour les bibliothécaires, que peu d'exemplaires de l'excellent catalogue de M. Voisin aient pu pénétrer en France. Il est à regretter aussi, pour les bibliophiles, que la précieuse collection de M. Van Hulthem ait échappé à la chance des enchères publiques, qui aurait offert tant d'objets curieux à leur active émulation. Ils se féliciteront d'avoir pu cependant que tant de richesses ne soient pas disséminées, et que le roi des belges en ait fait l'acquisition pour une bibliothèque royale, dont elles formeront le principal élément. »

« Honneur soit rendu au roi des belges, qui a pensé que la magnifique bibliothèque royale dont il est le fondateur, était aussi un monument propre à augmenter les illustrations de son règne. Les rois bibliophiles ne sont pas si nombreux qu'il me soit permis d'omettre leurs noms dans nos modestes Annales. Depuis Charlemagne, l'histoire de France n'en a compté que trois, François I^{er}, Henri II et Henri III, auxquels la justice nous prescrit de joindre Anne d'Autriche. « La riche librairie des ducs de Bourgogne avait besoin d'être continuée, le roi des belges l'a senti ; son nom figurera désormais parmi ceux des souverains qui ont le plus glorieusement contribué à la propagation des connaissances humaines et de la civilisation. »

Une société se forme maintenant à Anvers, sous la dénomination de Société Générale Belge de bateaux à vapeur. Elle doit se constituer à un capital de huit millions, et doit établir des services réguliers par bateaux à vapeur entre Anvers, Hambourg, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Turquie, l'Inde par correspondance avec une société anglaise, les États-Unis, le Brésil, la Havane, et tous les autres points où les besoins de l'industrie et du commerce belge l'exigeront.

Quoique le siège soit à Anvers, cette société représente surtout les provinces industrielles du royaume. Aussi complète-t-elle parmi ses administrateurs les hommes placés à la tête de l'industrie, hommes qui ont su en apprécier toute l'importance, parce qu'ils en sentaient depuis longtemps le besoin.

— Les bureaux du commandant de la place seront transférés, le 25 du courant, au Palais de justice, l'entrée par la grand-garde.

— Nous apprenons que M. Prume, professeur au conservatoire royal de musique de Liège, se propose de donner spectacle et concert en cette ville, le jour de l'an. Plusieurs premiers sujets du théâtre de Liège, viendront embellir cette soirée. Nous ne doutons pas que le talent connu de M. Prume n'attire une chambre complète. (Jour. de Verviers.)

— La démission du sieur Clément Joseph Watour, de ses fonctions d'avoué près le tribunal de première instance de Liège, est acceptée. (Moniteur.)

— On mande de Huy, que M. et Mme. Derivois, correspondant de la diligence Pasquet et Co, ont été trouvés la nuit dernière asphyxiés dans leur chambre à coucher ; on attribue ce malheur au poêle, qu'ils avaient conservé allumé. On désespère de leurs jours.

— Il circule en ce moment à Constantinople un prospectus d'un journal de modes, que s'y propose de publier un Turc, qui a longtemps séjourné en France et en Angleterre. Ce projet étonne d'autant plus, que, contrairement aux principes du Coran, le nouveau journal sera accompagné de gravures. (Correspondant de Nuremberg.)

DERIVATION DE LA MEUSE.

Liège, le 18 décembre 1837.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

J'ai assisté le 16 de ce mois, à une séance publique du conseil de régence de cette ville ; un objet à l'ordre du jour, la dérivation de la Meuse appellait toute mon attention ; le rapport fait par la commission des travaux publics sur cet objet, attribué à l'ancienne administration municipale, le plan du quai de halage aux Augustins, plan généralement reproché. Dans l'intérêt de la vérité, je dois rétablir les faits, afin que le public sache, MM. les rédacteurs, à qui appartient l'exécution malencontreuse du plan qui a servi à l'adjudication des travaux.

En 1828, les états députés de la province affectèrent 41,000 florins des Pays-Bas sur le produit du droit de navigation pour la construction d'un chemin de halage à l'endroit ci-dessus désigné, ce chemin devait avoir tout au plus cinq mètres de largeur sur une élévation d'environ trois mètres.

Quoique ce fut déjà une amélioration à l'état des choses existant, l'administration de cette époque eut la pensée d'employer le fonds de 41,000 florins beaucoup plus utilement en substituant au chemin de halage projeté, un quai d'une largeur de vingt mètres et d'une élévation à l'abri des plus fortes eaux, ce quai avait en outre pour but de lier convenablement deux belles parties du quartier de l'île, elle se fit donc présenter un plan, pour l'exécution duquel, le chiffre total des dépenses était d'environ cent et dix mille florins des Pays-Bas, dans laquelle somme la caisse municipale intervenait pour 69 à 70 florins des Pays-Bas.

L'exécution de ce plan concerté entre l'administration provinciale et la ville, fut ajournée par les événements politiques de 1830, mais en 1836, la régence actuelle, examinant de nouveau l'objet qui m'occupe, finit par adopter un nouveau plan, dont la dépense connue est d'environ 700,000 francs, et si l'on y ajoute celle pour parfaire les travaux dans la partie de la rue Ste-Véronique à la Chapelle du Paradis, le total serait de 8 à 900,000 frs.

C'est ici que se présente naturellement l'observation, qu'à l'époque de 1836, un pont en pierre a été substitué à un projet de pont suspendu à l'endroit dit Tour en Bèche, en ajoutant encore que l'assiette de nouvelles taxes municipales ou l'augmentation de celles-ci, permettaient à l'administration actuelle, une somme de sacrifices beaucoup plus considérable que ne l'aurait pu faire la régence de 1830, qui pouvait dépenser 150,000 frs. et non 8 à 900,000 frs.

Si ma mémoire était en défaut sur les chiffres et sur les circonstances, je prie la régence de 1837 de vouloir bien rétablir les faits.

Je dois en même temps dire un mot sur la résolution prise dans la même séance, relative à l'examen des plans de redressement de la rivière, à une commission composée de personnes étrangères à la province, il me semble qu'il eût été préférable de faire un appel à nos compatriotes, car cette décision est à mon avis un diplôme d'incapacité ; c'était bien le cas où jamais d'ouvrir un concours ; et je ne doute nullement que les plans produits eussent répondu aux vues d'amélioration que le public a droit d'espérer d'une bonne dérivation, et que depuis 1827, un habitant dévoué a signalées dans un tracé qui fait partie des archives municipales.

Agrérez, etc.

La députation permanente du conseil provincial,

Vu les mercantiles du prix des grains sur les divers marchés de cette province, pendant les mois de septembre, octobre et novembre dernier ;

Vu l'instruction en date du 21 juin 1816, ensemble l'arrêté du gouvernement du 9 même mois, n° 14, et la dépêche ministérielle du 8 octobre 1834, touchant la formation des mercantiles ;

Arrête ce qui suit :

1. Dix hectolitres d'épeautre de la récolte de 1837, sont en rapport avec

Trois hectolitres, sept décalitres, neuf litres 74 H. D. L. 100^e centièmes de litre de froment, 3 7 9 74

Cinq hectolitres, deux décalitres, cinq litres 48 centièmes de litre de seigle, 5 2 5 48

Six hectolitres, un décalitre, trois litres 22 centièmes de litre d'orge, 6 1 3 22

Huit hectolitres, neuf décalitres, neuf litres 86 centièmes de litre d'avoine, 8 9 9 86

2. Les pois verts sont évalués comme le froment, et les pois jaunes comme le seigle.

3. Le présent arrêté sera adressé à M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège et inséré au Memorial Administratif. Fait en séance à Liège, le 12 décembre 1837.

Présens Messieurs
Baron Vandenberg, gouverneur président, Scronx, Delfosse, Lhonneux, Hubart, Boussemaert, Gouvy et F. N. J. Warzee, greffier provincial.

Pour expédition conforme :
Le greffier provincial, F. N. J. WARZEE.

POIDS ET MESURE DE TROISIEME RANG.

ÉTALONS VÉRIFIÉS POUR 1838.

La députation permanente du conseil provincial,

Vu le procès-verbal constatant le résultat de la vérification faite le 4 décembre courant, d'après les étalons de 3^{me} rang, déposés à l'administration provinciale, des étalons de 3^{me} rang dont il est fait usage pour la vérification des poids et mesures du commerce ;

Vu l'art. 8 de l'arrêté royal du 28 septembre 1819, journal officiel, N. 49 ;

Porte à la connaissance du public que la vérification des étalons de 3^{me} rang vient d'avoir lieu ; et que ceux qui ont été mis à la disposition des vérificateurs des poids et mesures pour le service de l'année 1838, ont été reconnus exacts.

Le présent avis sera inséré dans les journaux de la province et au Memorial administratif.

A Liège, le 15 décembre 1837.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi, 20 décembre 1837, la 10^{me} représentation du 4^{me} mois d'abonnement, la MUEITE DE PORTICI, grand opéra en 5 actes, avec danses. Pour faciliter cette représentation, M. Mortreuil à bien voulu se charger du rôle de Lorenzo.—La LECTRICE, vaudeville en 2 actes, par M. Bayard.

Demain jeudi, 21 décembre, spectacle extraordinaire donné au bénéfice des pauvres par MM. les amateurs de cette ville, 1^o Le COIFFEUR et LE PERRUQUIER, 2^o Le CONSCRIT, 3^o M. Mouillet, vaudevilles.

Vu le grand nombre de MM. les titulaires qui désireraient conserver leurs loges pour cette représentation sont priés de faire retirer leurs coupons aujourd'hui avant 11 heures.

On commencera à 5 1/2 heures.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 16 DÉCEMBRE.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.
Décès, 4 fille, 1 femme, savoir: Elisabeth Colo, 63 ans, sans profession, rue Roture, veuve de Thomas Marchand.

Du 18. — Naissances - 7 garçons, 7 filles.
Décès, 5 garçons, 3 filles, 1 homme, 5 femmes, savoir : C. Vermeulen, âgé de 23 ans, canonnier au 3^e régiment d'artillerie. — M. Grandjean, âgé de 81 ans, sans profession, rue béguinage St. Christophe, veuve de P. J. Couvrot. — M. Goffin, âgé de 79 ans, sans profession, rue Grand Henri, épouse de G. Pirard. — C. Mallicu, âgé de 56 ans, sans profession, faubourg Viregnis, veuve de B. Garot. — M. D. Renier, âgé de 54 ans, cultivateur, faubourg St. Léonard, épouse de D. Jamar. — A. Bustin, âgé de 37 ans, sans profession, rue Khovémont, épouse de J. G. Burin.

Du 19. — Naissances, 5 garçons, 3 filles.
Décès, 2 filles, 1 homme, savoir: A. A. Joiris, âgé de 32 ans, sans profession, rue des Mineurs, époux de M. A. H. Wilgot.

AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, invite tous les contribuables à venir, sans retard, solder leurs contributions de cette année.
Liège, le 15 décembre 1837.

ANNONCES.



On a PERDU un CHIEN GRIFFON, ÉCOSSAIS ; poil demi long, blanc et noir, RÉCOMPENSE à qui le ramènera rue Mont St. Martin, N° 614. 2337

BON VIN du pays, à 17 c. la bouteille : première cuvée à 25 cents, Hors-Chateau, n. 459. Derrière la fontaine St. Jean, à la Grosse Bouteille. 2333

DEUX QUARTIERS composés chaque de 4 pièces avec pompe, citerne, cave et grenier, A LOUER à des personnes sans enfants, au n° 602, rue St. Hubert. 2334

De BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

A LOUER, POUR ÊTRE OCCUPÉE IMMÉDIATEMENT.

UNE JOLIE MAISON

Avec une distillerie et ses ustensiles en activité le tout restauré à neuf situé rue porte aux oies, n° 553. S'adresser à M^e DUSART, notaire en la dite ville. 2332

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 19 DÉCEMBRE courant,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DERRIÈRE ST.-GEORGES, N° 649, Au prix de 2400 francs, et qu'on peut, dans les 10 jours de la vente, la SURENCHÉRIR d'un 10^e, en l'étude dudit notaire. 2331

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 18 décembre courant,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE SUR LA FONTAINE, N° 99, Au prix de 4000 fr. et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, la surenchérir d'un 10^e en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal de vente. 2330

BELLE VENTE

d'objets d'antiquités,

Provenant de la succession de M. BIENBAR, d'Aix la Chapelle, qui aura lieu VENDREDI 22 décembre et jours suivants, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck.

CONSISTANT

EN 85 TABLEAUX tous encadrés dont plusieurs de grands maîtres.

11 FENÊTRES ANTIQUES représentant divers sujets religieux.

2 CHRIS et 2 VIERGES en ivoire, CALICE et divers autres objets dont le détail serait trop long.

PLUS 200 GRAVURES.

Ces objets seront à voir à partir du 20 courant. 2328

VENTE DE TERRES.

LES 29, 30 ET 31 JANVIER, A 9 HEURES DU MATIN, Les héritiers de Madame veuve DETRIXHE, née DEMANY, FERONT PROCÉDER par le ministère des notaires BOULANGER et RENOZ en l'étude de ce dernier, au bout de la rue du Pot d'Or, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE LA DITE DAME, SAVOIR : LE LUNDI 29 JANVIER. COMMUNE DE HERMALE. 1. QUATRE PIÈCES DE TERRES, situées commune de HERMALE, contenant un hectare, 46 ares, 80 centiares. COMMUNE DE HACCOURT. 2. CINQ PIÈCES DE TERRE, située commune de HACCOURT, contenant 93 ares 10 centiares. COMMUNE DE FEXHE-SLINS. 3. CINQ PIÈCES DE TERRE, situées à Fexhe-Slins, contenant 1 hectare 83 ares 10 centiares. COMMUNE DE GLONS. 4. TREIZE PIÈCES DE TERRE, situées commune de Glons, contenant 5 hectares 97 ares. COMMUNE D'OUPEYE. 5. DEUX PIÈCES DE TERRE, situées commune d'Oupeye, contenant 1 hectare 13 ares 75 centiares. LE MARDI 30 JANVIER. COMMUNE D'HEURE LE ROMAIN. 6. VINGT SIX PIÈCES DE TERRE et deux petites maisons, situées commune d'Heure le Romain, contenant 9 hectares 62 ares. COMMUNE DE HERMÉE. 7. SEIZE PIÈCES DE TERRE, situées commune de Hermée, contenant 9 hectares 83 ares 45 centiares. LE MERCREDI 31 JANVIER. COMMUNE DE HOUTAIN ST. SIMÉON. 8. QUARANTE DEUX PIÈCES DE TERRE, situées commune de Houtain St. Siméon, contenant 11 hectares 7 ares. Tous ces immeubles sont détaillés avec les noms de ceux qui les exploitent dans des placards qui seront affichés aux lieux accoutumés et distribués tant à Liège chez les notaires BOULANGER et RENOZ que dans les différentes communes de leur situation. On peut prendre connaissance du cahier des charges et des conditions de la vente en l'étude desdits notaires, et voir les plans du cadastre qui sont déposés en celle dudit notaire RENOZ. 2333

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

MARDI 26 DÉCEMBRE 1837, 2 HEURES DE RELÈVÉE, IL SERA PROCÉDÉ Pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont-St-Martin, par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la vente définitive aux enchères des BIENS ci-après désignés, savoir : 1er. Lot. UNE PRAIRIE située commune de HODY, vis à vis de Chanxhe, contenant 4 boniers 8 verges grandes, sur la mise à prix de 14,175 frs. 2me. Lot. UNE MAISON avec un petit jardin, située commune de Stembert, arrondissement de Verviers, sur la mise à prix de 100 frs. 3me. Lot. UNE RENTE de 4 frs. 50 cent., due par le sieur Parent, de Fozz, sur la mise à prix de 63 frs. 4me. Lot. UNE RENTE de 5 muids 7 setiers, due par Vincent Lamarche, de Liège, sur la mise à prix de 1690 frs. 5me. Lot. UNE RENTE de 12 frs. 15 cent., due par M. Jacquemin, de Elémalle-Grande, sur la mise à prix de 126 f. 5me. et 7me. Lots. 15 rentes, dues par divers. S'adresser pour les conditions de la vente à M. RENOZ, notaire, rue Pot d'Or. 2334

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 15 décembre 1837, à LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE d'un hectare soixante huit ares trois centiares sur une parcelle de terre, appartenant à Louis Joseph PIRNAY, propriétaire, domicilié à Ans; située dans la commune d'Ans et Glain, indiquée et figurée sous le n. 63, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de la dite emprise; assignation a été donnée audit Louis Joseph PIRNAY à comparaître le trois janvier prochain à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée. Pour extrait conforme; EMONTS, avoué. 2319

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES DE HOUILLE, GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE 925 HECTARES 50 ARES, DÉPENDANTS DES COMMUNES DE MELIN, BOLLAND, CHARNEUX, BATTICE ET HERVE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 11 décembre 1837, sous le n. 1652 du répertoire particulier, les sieurs Georges Michiels, administrateur directeur, gérant des Charbonnages et Hauts Fourneaux d'Ougrée, Télémaque Michiels, Jacques Behr, Frédéric Behr et Nicolas Hanquet, ces quatre derniers demeurant à Liège, ont formé une demande en concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 925 hectares 50 ares, dépendants des communes de Melin, Bolland, Charneux, Battice et Herve et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

AU NORD,

La limite est formée par deux lignes droites dont le clocher de Bolland sert de point d'intersection; ainsi en partant du château de Melin désigné au plan par la lettre A jusqu'au clocher de Bolland point B, cette première ligne droite est de 2530 mètres; du point B la deuxième ligne droite jusqu'à l'église de Charneux, point C du plan, sa longueur est de 3302 mètres.

A L'EST,

En partant du point C ci-dessus désigné la limite est formée par le chemin qui sépare la concession Moreau d'avec la demande en concession des pétitionnaires jusqu'à la rencontre de la concession de Herve, à l'endroit où le chemin d'Aubel à Herve coupe la grande route de Maestricht à Verviers; point D du plan.

AU SUD,

Par la concession de Herve et une partie de celle de Wergifosse, le long de l'ancienne grande route de Herve à Liège, jusqu'à la rencontre de la concession de Melin, point E du plan.

A L'OUEST,

En partant du point E ci-dessus désigné, la limite est formée par celle de la concession de Melin, jusqu'à la rencontre du château de Melin, point de départ désigné par la lettre A. Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface une redevance de dix centimes par hectares.

LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE, EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1830, ET 2 MAI 1837.

Arrête :

1. Les collèges des bourgmestres et échevins des communes de Liège, Verviers, Herve, Ougrée, Melin, Bolland, Charneux et Battice, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale. 2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit. 3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés. En séance à Liège, le 12 décembre 1837.

Présens : MM. Baron Vandenberghe, gouverneur, président, Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et E. N. J. Warzée, greffier qui ont signé à la minute. Pour expédition conforme : Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. 2321

ADMINISTRATION

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

VENTE

DE CHEVAUX DE RÉFORME.

JEUDI 21 DÉCEMBRE 1837, A DEUX HEURES DE RELEVÉE Sur le Marché aux Grains, quai de la Bâtie, on vendra DOUZE CHEVAUX DE TRAIT, provenant du train d'artillerie. ARGENT COMPTANT. 2308

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.

ALMANACH

DE LA Province de Liège,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES.

Composant les autorités administratives, civiles judiciaires et militaires de la Province: pour l'année 1838.

Volume grand in-18 de 406 pages, broché, couverture imprimée. Prix 1 fr. 30 cent.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr. 80 centimes.

Les matières s'y trouvent classées d'après un ordre rationnel, et rien n'a été négligé pour rendre cet Almanach utile à toutes les classes de la Société et notamment aux hommes qui occupent des fonctions dans l'administration publique.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Avel, chez H. J. MATHIAS; à Waremmé, chez MEUNIER; à Huy, chez H. KNOPS; Mlle. J. GODIN et RANWÉZ DE PRESSEUX; à Verviers, chez Veuve RENARD-CROISIER et ANGENOT fils; à Spa, chez A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

BOURSES.

PARIS, LE 18 DÉCEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 16 DÉCEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes 3 1/2 consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette activ., Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différées, Passives, Russic., Brésil. Empr. 1834.

AMSTERDAM, LE 18 DÉCEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. P. B., nouvelle, Russie, H. et C. 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne. L. N. 300f., Lots de 100 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 19 DÉCEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots fl. 300., fl. 500., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Empr. 1834, D. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette différ., PARIS. Cert. Falc., STATRO. Lev. 1832, An. 1834.

CHANGES.

Table with 4 columns: Location, Rate, Location, Rate. Includes Amst., c. jours, Rotterd., Idem, Paris, Idem, 2 mois, Lond. p. Estr. c. j., 2 mois, Francfort, cs. jrs., 3 mois, Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 19 DÉCEMBRE 1837.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'Actif espagnol ouvert 19 7/8 et reste 19 1/2 argent au comptant. Primes à un mois 19 7/8 dont 4 0/0 cours. Les Actions de la Banq. Comm. d'Anvers étaient un peu plus fermes, ouvertes 106 1/2 A. 5/8 et reste 106 1/2 et A. En autres fonds, on n'a rien fait.

BRUXELLES, LE 19 DÉCEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes FONDS BELGES ET ÉTRANGERS, Dette active, Emp. Rotsh., Fin. cour., 1836, 4 1/2, Fin. cour., E. de la ville 1832, HOLL. Dette active, Rente domaniale, AUTRICHE. Métal., NAPLES. Falconnet, ESPAG. Dette act., Fin. cour., pr. 4 m. d. l., différée 1830, 1835, dette passive, PORT. Dona Maria, BRÉSIL 1824, Rome. 1831., SUITE DES ACTIONS, S. d'Ougrée, S. Sars Lonch., Che. de fer., S. de Vennes., Bat. à V. Anv., S. St. Léona., S. Chatelet., S. Verrieres., Ecl. gaz. rés., S. Raffinerie., Verr. Charl., Expl. l'Espér., Des Brasseries., Librairie H., Typogr. W., Fabr. Tapis., Fabr. de fer., Mutual. ind., C. de Bruges., H. F. Monc., Libr. Meline., S. act. réun., S. de Fleu., Ebénisterie., Librairie Sc., Fab. Pianos., H. F. Borin., Hoyoux., Fabr. de pap., Lits de fer., CHEMINS DE FER., De-Par. à St Ger., à V. r. d., riv. g., De Mulh. à Th., Gambart., Luxembourg.